

DECRET

D/95/326/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE CADRES AU MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT PRE-UNIVERSITAIRE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi Fondamentale ;
VU le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du
Gouvernement
VU le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition
partielle du Gouvernement complété par le Décret D/91/079/PRG/SGG du 26
Août 1994 ;
VU le Décret n° 125/PRG/SGG du 3 Novembre 1994 portant attributions et
organisation du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de la
Formation Professionnelle ;

DECRETE :

Article 1er / Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions
ci-après :

- 1- Directeur Préfectoral de l'Education de Dubréka
Monsieur MAMADOU TAMSIR BAH précédemment Directeur
Préfectoral de l'Education de Labé .
- 2- Directeur Préfectoral de l'Education de Labé
Monsieur SEKOU TRAORE précédemment Conseiller Pédagogique
chargé de l'Enseignement Secondaire et Professionnel à l'Inspection Régionale
de l'Education de Kindia.
- 3- Directeur Préfectoral de l'Education de N'Zérékoré.
Monsieur ALPHA FOFANA précédemment chargé de l'Enseignement
Secondaire à la Direction Communale de l'Education de Ratoma.

Article 2 / Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République.

Conakry, le 23 Novembre 1995



Général LANSANA CONTE